



PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

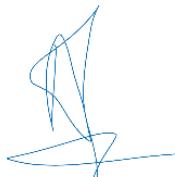
Site de formation continue

SESSION DE OCTOBRE 2025

A tours, le 06/10/2025

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
0000540740	VTC	ADMISSIBLE
0000512220	TAXI	ADMISSIBLE
0000529894	VTC	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire



Aline MERIAU